

COMMUNE DE TRÉMARGAT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2024

Le sept octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Trémargat, régulièrement convoqué par le Maire par courrier électronique en date du 30 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur François SALLIOU, Maire.

ELU	PRESENT.E	ABSENT.E EXCUSE.E	ABSENT.E	REPRESENTE.E PAR
François SALLIOU	X			
Antoine MARIN	Arrivée à 20h33			
Nadine HAMON			X	
Eric BREHIN	X			
Agnès CASSIN	X			
Catherine ROUXEL	X			
Audrey COUTE	X			
François JEGOU	Arrivée à 20h24			

Secrétaire de séance : Madame Audrey COUTÉ

Secrétaire de séance adjoint : Madame Agnès CASSIN

.....

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de réunion du Conseil Municipal du 09 septembre 2024 ;
 - Extension de l'épicerie – Validation des devis ;
 - Refonte de la régie municipale ;
 - Demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2024 par le département des Côtes d'Armor ;
 - Hameau Léger : point d'étape ;
 - Questions diverses.
-

Demande d'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour

- Création d'un groupe de suivi du classement des voies communales
- Pays COB – Motion de soutien concernant la réouverture des urgences du Centre Hospitalier de Carhaix

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 09 septembre 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de procès-verbal de la dernière réunion a été transmis aux élus communaux (annexe n°1). A ce jour, aucune remarque sur sa rédaction n'est parvenue en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de PV de la séance du Conseil Municipal du 09 septembre 2024.

2. Extension de l'épicerie – Validation des devis

Afin de poursuivre les travaux en cours pour la construction d'une extension de la réserve de l'épicerie de Trémargat, Monsieur le Maire présente 5 devis au Conseil Municipal pour validation.

A cette occasion, un récapitulatif des dépenses globales liés à cette opération est présenté au Conseil ci-dessous. D'après les estimations actuelles, les dépenses listées ci-après devraient permettre de réaliser la totalité des travaux prévus.

Fournisseur	Objet	Etat	Montant TTC
GUEGAN TP	Agrandissement de l'épicerie. Terrassement en déblai avec évacuation + 1m autour du bâtiment.	Facture payée	3 268,80 €
ARNAUD JAGOURY	Matériaux pour travaux d'extension épicerie associative	Facture payée	7 436,60 €
ZIEGLER - BRETAGNE MATERIAUX	Menuiseries (portes et fenêtres)	Devis valide	2 347,56 €
MICKAEL AMORIM	Maçonnerie ossature bois : plans techniques, maîtrise d'œuvre et travaux	Devis à valider	10 040,00 €
MICKAEL AMORIM	Maçonnerie ossature bois : plans techniques, maîtrise d'œuvre et travaux	Devis à valider	10 020,00 €
YANN LATOUCHE	Construction ossature bois et toiture mono-pente en bacs aciers	Devis à valider	10 700,00 €
LE BOZEC TECHNIC FROID	Installation chambre froide	Devis à valider	9 818,46 €
ZIEGLER - BRETAGNE MATERIAUX	Matériaux travaux tranche n°2	Devis à valider	10 609,46 €
TOTAL			64 240,88 €

Il est précisé que ces devis sont conformes au budget global de 70 000 € crédité pour l'extension de l'épicerie.

Il est également rappelé qu'une DETR a été accordée pour soutenir le financement de cette opération à hauteur de 30% sur la base d'une dépense subventionnable de 70 000€ HT, soit une subvention de 21 000€.

Dans le cas où le tableau récapitulatif ci-dessus couvrirait bien la totalité des travaux, l'opération aurait alors coûté 58 683,24€ HT, soit une subvention de 17 604,97€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les 5 devis soumis à sa validation ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces devis et tout document nécessaire à la mise en œuvre des travaux auxquels ils se rapportent.

3. Refonte de la régie municipale

Point supprimé de l'ordre du jour, dans l'attente de l'avis conforme du comptable public.

4. Demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2024 par le département des Côtes d'Armor

Arrivée de Monsieur François JEGOU à 20h24.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Département des Côtes d'Armor sollicite auprès des communes une participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2024 (voir courrier en annexe n°2).

Les communes sont libres d'accorder ou non une subvention de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2024. En cas de participation, le montant est libre. Toutefois, le courrier suggère une participation entre 0,35€ et 0,40€ par habitant. Pour Trémargat, cela équivaldrait à une participation entre 67,20€ et 76,80€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE SUITE FAVORABLE** à la demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2024 du Département des Côtes d'Armor ;
- **FIXE** le montant de la participation à 0,40€ par habitant, soit un total de 76,80€.

5. Hameau Léger : point d'étape

5.1 Avis de l'ABF. Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ABF a rendu un avis favorable avec recommandations (annexe n°3) à l'occasion de l'instruction du permis d'aménager.

5.2 Permis d'aménager – Demande de pièces complémentaire du service instructeur. Face à la nouveauté du projet de hameau léger sur le territoire, le service instructeur a sollicité des documents complémentaires habituellement demandés pour les lotissements (annexe n°4). Un RDV a eu lieu entre le Maire et le service instructeur le 30 septembre, lors duquel des clarifications ont été apportées sur les différences entre un hameau léger et un lotissement. Ces échanges sont encore en cours, avec l'appui des réseaux Hameau Léger et Bruded.

6. Point supplémentaire n°1 : Comité de suivi du classement des voies communales

Arrivée de Monsieur Antoine MARIN.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Antoine MARIN, 1^{er} Adjoint en charge de l'urbanisme.

Monsieur MARIN rend compte de la réunion de lancement du projet de classification des voies communales qui s'est tenue le 27 septembre dernier avec Monsieur Nicolas, géomètre, et Monsieur le Maire. Il a été prévu la constitution d'un groupe de suivi dont le rôle sera d'accompagner Monsieur Nicolas lors de 3 matinées programmées le 18 octobre, 29 octobre, et 19 novembre 2024, pour parcourir et repérer les voies communales sur site.

A ce stade, plusieurs personnes ont été identifiées pour rejoindre ce groupe, sur la base de leur bonne connaissance des voies communales. Monsieur MARIN les contactera afin de vérifier leur disponibilité.

7. Point supplémentaire n°2 : Pays COB – Motion de soutien concernant la réouverture des urgences du centre hospitalier de Carhaix

Réunis en Comité Syndical le 03/07/2024 au siège de Monts d'Arrée Communauté à Loqueffret, les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Centre Ouest Bretagne ont délibéré à l'unanimité pour exiger que les services de l'Etat le CHRU organisent des moyens nécessaires et engagent un résultat effectif de reprise du SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) du Centre Hospitalier de Carhaix 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, immédiatement.

Cette volonté des élus est motivée dans un souci de reprise un service public de soins, sans perte de chance, et une équité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population du Pays Centre Ouest Bretagne. Cette demande correspond d'ailleurs au protocole pour « la sortie de crise et le développement de l'hôpital de Carhaix » signé en Préfecture du Finistère le 27 octobre 2023 », dont « l'objectif principal : retrouver un deuxième médecin urgentiste » reste sans résultat (*« L'objectif concernant les urgences consiste à rétablir le fonctionnement, reposant sur la présence de deux urgentistes 24h/24. Cela implique de recruter les médecins nécessaires [...] »*).

Cette délibération reprend également l'engagement de l'ARS Bretagne inscrit à son Projet Régional de Santé 2023-2028 qui spécifie « **Maintenir un accès aux soins urgents de la population en moins de 30 minutes** », « conforter la stratégie de réduction des inégalités sociales de santé » et « répondre au plus près des besoins du patient ». De plus, pour rappel, l'ARS Bretagne et le CHRU s'étaient engagés conjointement, le 10 août 2023, à une reprise du fonctionnement continu des urgences de Carhaix à compter de septembre 2023.

Cependant la « régulation » des urgences sur le site hospitalier de Carhaix - 24h/24 et 7j/7j depuis bientôt un an – s'apparente à une fermeture car les patients et concitoyens de notre territoire en nécessité d'accéder aux urgences subissent un dérèglement majeur de l'accès aux soins et des mises en danger inacceptables.

Les élus insistent sur le principe constitutionnel d'accès au service publique (dont la santé) de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire français (*cf. article 1 de la Constitution Française*). Ils rappellent également que l'absence d'un SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) continue sur Carhaix amène à :

- Un défaut de réponse sanitaire de proximité correspondant à plus de 7 500 situations dites « aiguës » à l'encontre de la population locale (selon activité 2022) ;
- Impacte l'activité des services hospitalier en aval ;

- Dégrade les conditions de travail des professionnels engagés du site hospitalier de Carhaix ;
- Embolise l'activité des pompiers volontaires du secteur ;
- Et sature les services d'urgences mobilisés en relai (Saint Briec, Quimperlé, Morlaix, Brest, Guingamp, Lorient, Pontivy...).

Les élus attendent ainsi des résultats probants sur ce sujet pour stopper les ruptures des parcours de santé pour la population du Pays COB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la motion de soutien concernant la réouverture des urgences du Centre Hospitalier de Carhaix.

8. Questions diverses

8.1 Réunion du 04 octobre à Canihuel concernant la constitution d'un SIVU de portage de repas.

8.2 Prochains RDV liés à l'élaboration du PLUIH.

- **Mardi 15 octobre à 11h à la mairie de Trémargat** : RDV individuel avec Cittanova, cabinet d'études missionné par la CCKB. Le but du RDV est notamment d'identifier les enjeux de la commune à court, moyen et long terme, et de recenser les équipements existants ou à venir.
- **Lundi 18 novembre à 15h à la salle des fêtes Guillaume Caroff de Rostrenen** : Atelier de co-construction du diagnostic avec les communes de Rostrenen, Glomel, Kergrist-Moëlou, Plouguernevel, Trémargat et Plounévez-Quintin. Participation limitée à un maximum de 4 élus par commune.

8.3 Demande de location de la salle polyvalente pour le réveillon du 31 décembre.

8.4 Location de la salle des associations le 15 octobre – Remise des clés à 13h30.

8.5 Animaux de compagnie en divagation.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal présent n'ayant d'autre point à aborder en question diverse, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Procès-verbal affiché en mairie de TREMARGAT le

Publié sur le site internet de la commune de TREMARGAT (www.tremargat.fr), le

La secrétaire de séance
Madame Audrey COUTÉ
Conseillère municipale



Le Président de séance
Monsieur François SALLIOU
Maire

